


Réception par le préfet: 31/03/2022	Affichage: 31/03/2022	PROCEDURE	SEUILS EN € HT (seuil à calculer annuellement par rapport à un numéro de nomenclature)	PUBLICITE	DELAI DE RECEPTION MINIMUM DES OFFRES	DOCUMENTS MARCHES PUBLICS	NEGOCIATION	ATTRIBUTION + CONTRÔLE	CONSERVATION DES PIECES		
 <p>Marché public à procédure adaptée</p>	<p>NATURE DES PRESTATIONS</p> <p>Fournitures Services Travaux</p>	<p>Marché public à procédure adaptée</p>	< 5.000	<p>AUCUNE PROCEDURE SPECIFIQUE</p> <p>Néanmoins, le service acheteur doit veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.</p>			<p>Obligatoire</p>	<p>Le président du Conseil d'Administration ou délégués (pas de transmission au contrôle de légalité)</p>	<p>Service en charge de la procédure</p>		
			≥ 5.000 et < 40.000	<p>Consultation auprès de 3 entreprises au moins.</p>	<p>8 jours calendaires à compter de la date de réception de la demande sauf dépannage urgent</p>	<p>Devis des entreprises, ou toute pièce justifiant d'une mise en concurrence (ex : catalogue, internet...) Lettre de commande Attestations fiscales et sociales lorsque le marché public est ≥ 5.000 € HT Contrat écrit si nécessaire</p>					
			≥ 40.000 et < 50.000	<p>Consultation avec mise en ligne d'une lettre de consultation sur le profil acheteur.</p>	<p>15 jours calendaires à compter de la date de mise en ligne. En cas de visite demandée ou de document devant être consulté sur place, le délai de publicité minimum est porté à 21 jours calendaires à compter de cette même date. Sauf dépannage urgent.</p>	<p>Contrat écrit simplifié Attestations visées articles R.2143-6 à R2143-10 du CCP relatifs à la candidature.</p>					
			≥ 50.000 et < 90.000	<p>BOAMP ou Journal d'annonces légales et Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur.</p>	<p>21 jours calendaires à compter de la date de mise en ligne. En cas de visite demandée ou de document devant être consulté sur place, le délai de publicité minimum est porté à 28 jours calendaires à compter de cette même date.</p>	<p>Attestations visées articles R.2143-6 à R2143-10 du CCP relatifs à la candidature. Acte d'engagement CCAP - CCTP ou CCP - RC</p>					
			≥ 90.000 et < 214.000 (< 750 000: services sociaux et services spécifiques)	<p>BOAMP + journal spécialisé si nécessaire. Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur.</p>	<p>Le président du Conseil d'Administration ou délégués (pas de transmission au contrôle de légalité) après avis de la CIA**</p>						
			Travaux	≥ 215.000 et < 5.382.000	<p>BOAMP + journal spécialisé si nécessaire + JOUE. Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur.</p>	<p>Le président du Conseil d'Administration ou délégués (pas de transmission au contrôle de légalité) après avis de la CIA**</p>				<p>Le président du conseil d'administration ou délégués (transmission au contrôle de légalité) après avis de la CIMT***</p>	<p>Service marchés publics</p>
			Services sociaux et services spécifiques (Art. R.213-1-3 CCP)	> 750.000	<p>BOAMP + journal spécialisé si nécessaire + JOUE. Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur</p>	<p>30 jours calendaires à compter de la date de mise en ligne. En cas de visite demandée ou de document devant être consulté sur place, le délai de publicité minimum est porté à 35 jours calendaires à compter de cette même date.</p>				<p>Obligatoire</p>	<p>CAO Transmission au contrôle de légalité</p>
<p>Marché public à procédure formalisée</p>	Fournitures	≥ 215.000	<p>BOAMP + journal spécialisé si nécessaire + JOUE. Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur</p>	<p>fixé dans le cahier des charges</p>	<p>Dans la limite du -code de la commande publique</p>	<p>CAO Transmission au contrôle de légalité</p>					
	Travaux	≥ 5.382.000									

*	CT	Commission Technique
**	CIA	Commission Interne d'Avis
***	CIMT	Commission Interne des Marchés de Travaux
****	PL	Pôle logistique